

## Un soutien psychologique

Dans un souci de complémentarité de l'offre de soins, le C.C.A.S de Belfort permet un accès aux soins psychologiques pour un public en situation de précarité financière et sociale.

## L'action

Le dispositif d'accès aux soins psychologiques permet une écoute et une aide psychologique non prise en charge par l'Assurance Maladie pour un public en situation de précarité financière et sociale.

## Les critères d'accès

Le dispositif est réservé aux adultes de plus de 21 ans, résidant à Belfort et:

- > en situation de précarité bénéficiant de la Complémentaire Santé Universelle (CMU),
- > étudiants boursiers,
- > en formation professionnelle (CFA, Epide, E2C, ...).

## Les modalités de prise en charge

- > Se présenter à l'accueil du CCAS muni des pièces justificatives de domicile et de ressources,
- > La consultation s'élève à 38€, le CCAS prend en charge 35€, le patient devra s'acquitter d'une participation de 3€ au psychologue,

Les consultations ont lieu dans les cabinets des psychologues libéraux qui ont conventionné avec le C.C.A.S. de la Ville de Belfort.